

# Piscine-patinoire de Terre Sainte: les conséquences d'un retard monstre

Terre Sainte La piscine-patinoire prévue à Coppet a franchi une étape importante devant les tribunaux, mais le retard accumulé n'a pas été sans conséquence.

[Par Gregory Balmat](#)

15.03.2021, 05:00

En recevant un jugement favorable par le Tribunal cantonal début mars, le projet de piscine-patinoire de Terre Sainte a connu une victoire d'étape importante. Si l'ombre d'un recours au Tribunal fédéral plane toujours au-dessus du dossier, du côté d'Arsco SA, la société immobilière qui chapeaute le projet pour le compte des neuf communes de Terre Sainte, on veut croire que, cette fois, le bout du tunnel se rapproche.

[A lire aussi : Terre Sainte: la piscine-patinoire franchit une étape décisive](#)

Il n'empêche, ces années de procédures et de blocages ont eu des conséquences très concrètes pour toute une région. Selon la planification initiale, le couper de ruban aurait dû avoir lieu en juin 2016. A présent, dans le meilleur des cas, l'ouverture des portes pourrait se dérouler à la fin 2023. Sept années définitivement perdues pour des centaines d'enfants qui n'auront pas pu profiter de ces infrastructures.

## Du provisoire nécessaire

«La loi nous oblige à enseigner la natation aux plus jeunes et c'est d'autant plus important dans une région avec un accès au lac, rappelle [Véronique Breda](#), membre du conseil d'administration d'Arsco et présidente de l'Association scolaire de Terre Sainte (Ascot). Les piscines du district sont souvent pleines. Et c'est très lourd d'organiser des transports jusqu'à Bassins ou même jusqu'à la piscine de Varembe, à Genève.»

Des transports, il aura aussi fallu en mettre sur pied pour amener les élèves faire leurs cours d'éducation physique ailleurs qu'à Coppet puisque les salles de gym sont arrivées à saturation. «La patinoire est saisonnière, rappelle [Jean-Claude Trotti](#), président d'Arsco et municipal copétan. En dehors de l'hiver, cet espace qui équivaut à trois terrains de basket devait accueillir l'activité des clubs et des élèves.»

Mais plus possible d'attendre le dégel de ce projet devisé à 19,5 millions, une salle de gym provisoire estimée à 500 000 francs devra être construite du côté de l'école du Chaucey, à Coppet. «De nouveaux enfants ne vont pas cesser d'arriver comme par magie. Nous devons leur fournir les infrastructures indispensables, nous avons déjà pris du retard», regrette l'élue.

## Pas contre le projet

Signe du dynamisme démographique actuel, le comité de pilotage du projet tablait initialement sur un bassin de population de 18 000 âmes, alors que nous en sommes à 20 000 aujourd'hui. Preuve que la future piscine-patinoire est plus que jamais une nécessité, selon le comité de pilotage.

«Nous irons jusqu'au bout, affirme [Stéphanie Emery](#), membre du conseil d'administration d'Arsco, présidente du comité de pilotage et présidente de l'Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (Ajet). Nous sommes confiants, le jugement rendu par le Tribunal cantonal est très motivé.»

Nous n'avons jamais été opposés au projet en tant que tel, ce sont des aspects acoustiques qui nous posent problème.

Blaise Steffen recourant

Du côté des opposants, on ne souhaite pas, pour l'heure, revenir sur les conclusions du jugement ni sur un potentiel recours auprès du Tribunal fédéral. «Nous n'avons jamais été opposés au projet en tant que tel, ce sont des aspects acoustiques qui nous posent problème. A ce propos, je rappelle que nous avons remporté notre premier recours, preuve que le dossier présentait des lacunes», explique Blaise Steffen, un des recourants.

L'habitant de Commugny pointe également du doigt qu'il aura fallu vingt-neuf mois à la commune pour lever la seconde opposition, un délai particulièrement important. Mais qui s'explique par la complexité du projet et les nombreux allers et retours entre les avocats, la commune et les services cantonaux, selon Jean-Claude Trotti. «Les opposants ont fait valoir leurs droits, mais pour un projet de cette envergure, toutes les procédures peuvent prendre énormément de temps. Et ce n'est pas nous qui décidons du tempo.»

### Le verre à moitié plein

Ces années de procédures auront au moins été mises à profit pour améliorer certains aspects du projet. Sur le plan énergétique, la géothermie a été abonnée au profit d'une solution innovante exploitant les eaux usées de la région. Des bandes de protection contre le bruit produit par les chocs des pucks seront mises en place sur le pourtour de la patinoire. L'assistant du maître d'ouvrage du futur chantier a pu, entre-temps, se faire la main sur la nouvelle piscine de Cossonay, alors que l'architecte du projet copétan a réalisé celle de Saint-Prex. Des expériences précieuses.